



# GUIDE PRATIQUE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE | ÉDITION 2023



---

# RISQUES

naturels industriels

---

JE M'INFORME  
JE ME PROTÈGE



métropole  
ROUENORMANDIE

# édito

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

Les événements récents en France et dans le monde nous rappellent cette année encore que nous devons être prêts à faire face en cas de phénomène météorologique d'ampleur ou d'accident industriel. Les incendies en Grèce, les inondations en Slovénie et en Norvège, ces événements intenses se répètent et se multiplient d'ores et déjà chaque année avec le changement climatique. La 3<sup>e</sup> édition de ce guide pratique vous permettra de vous rappeler les risques naturels et industriels qui concernent notre territoire, et les consignes de sécurité à appliquer si un événement survenait. Préparés, nous serons collectivement plus résilients à ce moment-là.

La préparation des citoyens fait partie d'un ensemble plus global d'actions déployées par la Métropole depuis 2020 : développement d'un système d'information par SMS complémentaire au dispositif FR-Alert mis en œuvre par l'État, soutien au projet COP HERL de l'Université de Rouen Normandie pour une meilleure compréhension de l'incendie du 26 septembre 2019 et une amélioration de la sécurité industrielle, engagement pour la rénovation et le déploiement de Centres d'incendie et de secours, mise en place d'un groupe de travail citoyen dans le but de co-construire une instance de dialogue ayant vocation à répondre aux enjeux de gestion des risques industriels et aux attentes citoyennes, élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde et accompagnement des communes à la création de leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Mais cela n'est pas suffisant. La priorité est que les entreprises de notre territoire soient les plus sûres possible. Il appartient donc aux industriels de mettre en place et maintenir tous les dispositifs permettant un maximum de sécurité industrielle, et à l'État de contrôler leur bonne adéquation.

Nous serons extrêmement vigilants sur ces aspects.

Les Journées de la Culture du Risque sont reconduites cette année du 9 au 14 octobre. En manipulant au village d'animations installé au Pavillon des transitions, en marchant lors des randonnées organisées sur le bassin versant du Robec ou en visitant un site industriel, vous développerez votre culture sur les risques naturels et technologiques et vous vous préparerez à faire face. Participez-y !

Très chaleureusement,

**Nicolas Mayer-Rossignol**

Président de la Métropole Rouen Normandie

**Charlotte Goujon**

Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie

en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle



# Comment SUIS-JE ALERTÉ ET INFORMÉ ?

**FR-ALERT** (cf. encart à droite)

**SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS DE LA MÉTROPOLE**

Inscription sur [metropole-rouen-normandie.fr](http://metropole-rouen-normandie.fr)  
ou au 0 800 021 021 (n° vert)

**APPLICATION MOBILE**

 **Rouen Métropole dans ma poche**  
Les services publics essentiels en une seule appli

**RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES WEB OFFICIELS**

**Sites officiels**

Préfecture Seine-Maritime : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Mairie : .....

Allô industrie : [allo-industrie.com/rouen\\_metropole](http://allo-industrie.com/rouen_metropole)

Vigicrues : [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)

 **Facebook**

Préfecture Seine-Maritime : [@Prefet76](https://www.facebook.com/Prefet76)

Mairie : .....

 **X**

Préfecture Seine-Maritime : [@Prefet76](https://www.x.com/Prefet76)

Ministère de l'Intérieur - Alerte : [@Beauvau\\_Alerte](https://www.x.com/Beauvau_Alerte)

Mairie : .....

**RADIO LOCALE**

France Bleu Normandie : 100.1 FM

**Et selon les communes**, je me renseigne en consultant le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs) de ma commune (en mairie ou sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)) :

**SIRÈNES**

**AUTOMATE D'APPEL / SMS COMMUNAL**

**PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX**

**MÉGAPHONES / HAUT-PARLEURS**

Peuvent être installés sur des véhicules municipaux ou de la police/gendarmerie

**AUTRES MOYENS**

Applications de ma mairie : illiwap, PanneauPocket, ...

**Pour aller plus loin**

[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

Vous avez des questions ?

Posez-les sur :

[mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole](http://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole)

ou au 0 800 021 021 (n° vert)

## LE CHANT DES SIRÈNES

Les sirènes sont testées  
tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois  
à 11h55 (réseau de l'État) et 12h  
(industries).

D'autres sirènes d'alerte interne  
aux industriels sont testées tous les  
1<sup>ers</sup> jeudis du mois, à 11h45.



**Dispositif FR-Alert**

Déployé par l'État, il permet la diffusion massive et rapide sur les téléphones mobiles compatibles, sans inscription, de messages texte précisant la nature de l'événement en cours, sa localisation et les consignes de sécurité à adopter.



Ce document est une publication de la Métropole Rouen Normandie.


Le 108 - 108, allée François-Mitterrand, CS 50589, 76006 Rouen Cedex


Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 71 25 95 - e-mail : [mag@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:mag@metropole-rouen-normandie.fr)


# Situer LES RISQUES


Un risque majeur est un risque d'une gravité très élevée mais d'une probabilité très faible. Retrouvez sur cette carte à quels risques majeurs est exposée chacune des 71 communes de la Métropole.

► Cette carte localise les risques majeurs tels qu'identifiés dans le Dossier départemental sur les risques majeurs, complété pour les mouvements de terrain par les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.

 Risques liés aux cavités souterraines

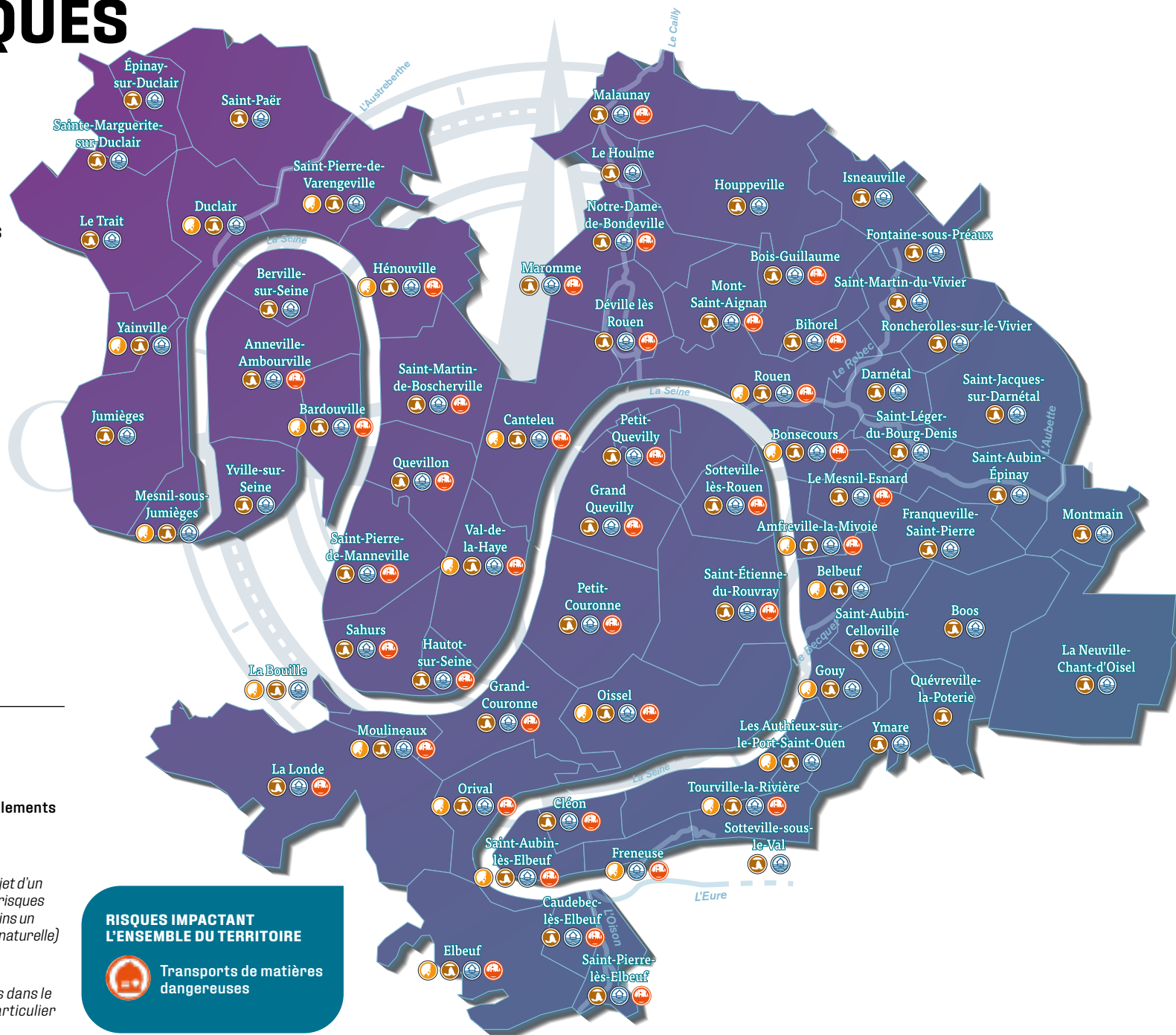
 Risques liés aux éboulements de falaises

 Risques inondation  
(communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation ou d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle)

 Risques industriels  
(communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention)

**RISQUES IMPACTANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

 Transports de matières dangereuses



## Risque lié au TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de déversement accidentel (rupture de canalisation, renversement de citerne, accident routier...).

Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

Les moyens de transport de ces matières dangereuses sont nombreux dans la Métropole et concernent toutes les communes : routes, voies ferrées, fleuve, canalisations.

Les produits transportés étant employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les consignes de sécurité à appliquer lors d'un accident sont identiques à celles évoquées dans le cadre des risques industriels ou du risque nucléaire.



## Risque NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire peut survenir en cas de dysfonctionnement grave sur une centrale électronucléaire (la Seine-Maritime en compte deux : Paluel et Penly) ou lors d'accidents de transport de sources radioactives (des sources radioactives sont régulièrement en transit, notamment des combustibles usés destinés au retraitement et transportés par chemin de fer vers la Manche). En cas d'accident majeur, les habitants de la Métropole pourraient être invités à ingérer des comprimés d'iode, afin que l'iode radioactif rejeté ne se fixe sur la glande thyroïde et engendre ultérieurement un risque de développement de cancers. Ces comprimés seront à retirer dans les lieux qui seront communiqués, lorsque la population y sera invitée.

Plus d'information sur le risque nucléaire en Seine-Maritime :  
[www.clin76.fr](http://www.clin76.fr)

# Comprendre

## LES RISQUES NATURELS

Deux risques naturels principaux sont prévisibles sur notre territoire : les mouvements de terrain (éboulements et cavités souterraines) et les inondations (ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau).

### 1 RUISSELLEMENT

Les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. Elles s'écoulent alors en surface et provoquent des inondations rapides. En zone agricole, ces écoulements accentuent l'érosion des sols et la formation de coulées de boue.

### 2 DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU

Les crues de la Seine sont prévisibles et surviennent lentement. En revanche, les affluents de la Seine connaissent des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement.

### 3 REMONTÉE DE NAPPE

Inondations lentes provoquées par la saturation du sol en eau suite à de longues périodes de pluies (principalement en automne / hiver).

### 4 CAVITÉ SOUTERRAINE

Une cavité souterraine est un espace vide - d'origine naturelle ou humaine - qui affecte le sous-sol. Le sol qui se trouve au-dessus peut s'effondrer et mettre en danger les personnes et les biens.

Consultez la carte interactive permettant de connaître l'ensemble des indices de cavités souterraines et des périmètres de risque : [www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites)

✓ **À faire**  
Évacuez l'habitation.  
Éloignez-vous de la zone instable et sécurisez-la.  
Appelez la mairie.

### 5 ÉBOULEMENT DE FALAISE

L'érosion naturelle des falaises est favorisée par les variations de température et par les précipitations. Des chutes de pierres, de blocs et des éboulements peuvent être alors observés. Il est difficile d'en prévoir les trajectoires. Des dispositifs de sûreté (filets, ancrages...) peuvent être mis en place pour les prévenir.

✓ **À faire**  
Fuyez latéralement.  
Gagnez un point en hauteur.

## En cas d'inondation »



Reportez l'ensemble de vos déplacements, à pied ou en voiture.



Laissez vos enfants à l'école ou à la crèche, car ils y sont en sécurité.



Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur, à l'étage.



Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité sans vous mettre en danger (voir p.15).



N'utilisez pas votre voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur.



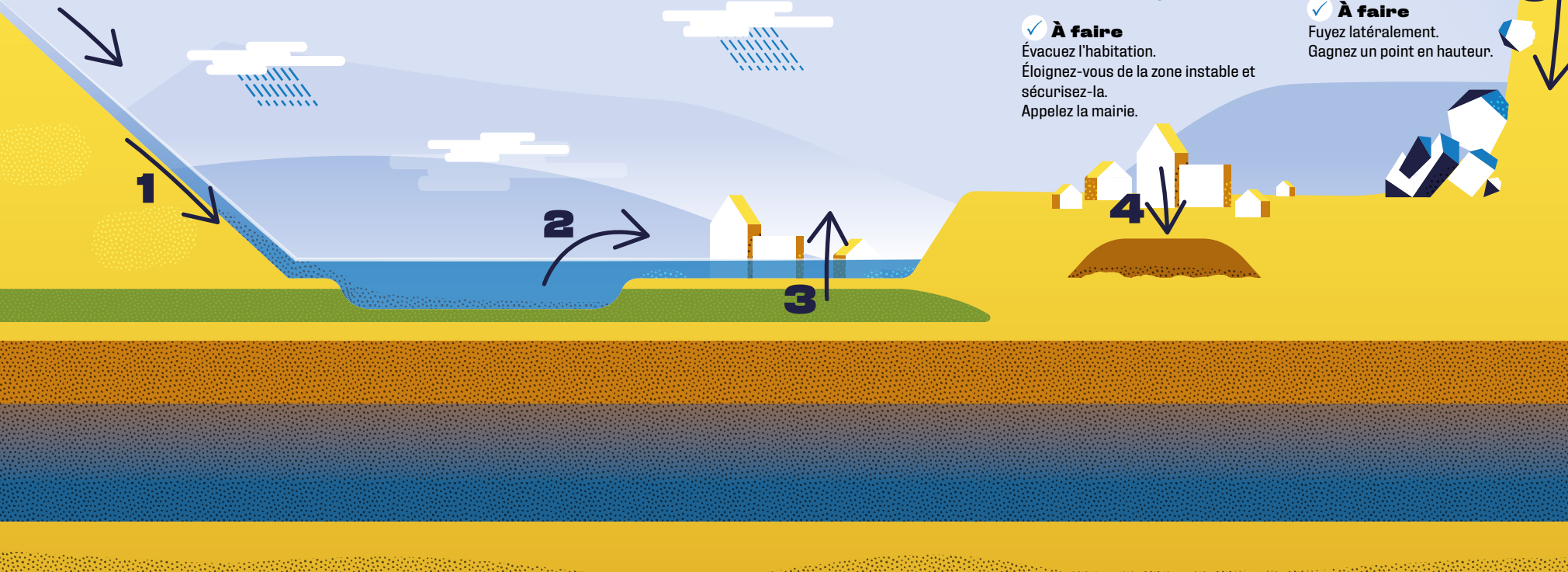
Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts et ne vous réfugiez pas sous un arbre pour éviter la foudre.



Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Souciez-vous des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.



# S'adapter AUX RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique se manifeste par une augmentation globale des températures et un caractère plus aléatoire du régime des précipitations, et conduit également à un renforcement des phénomènes extrêmes. Ainsi, les canicules, les sécheresses, les épisodes de fortes précipitations, les inondations ou encore les feux de végétation seront plus fréquents et intenses.

## 1 INONDATIONS

Sous l'effet de l'augmentation des épisodes de précipitations extrêmes et du phénomène de blocage des écoulements des cours d'eau par la remontée du niveau marin, la vulnérabilité au risque inondation de la Métropole, par débordement de la Seine ou par ruissellement, pourrait s'accroître, exposant une part plus importante de la population.

**Retrouvez les consignes de sécurité en pages 6-7.**

## 2 CANICULES

On le constate déjà, les vagues de chaleur sont plus fréquentes. D'ici quelques dizaines d'années, le nombre de jours de canicule augmentera de 10 à 30 jours / an en Normandie, impactant d'autant plus les organismes.

### Rappel des comportements à suivre :

- > Protégez-vous : restez au frais, buvez de l'eau.
- > Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit.
- > Évitez de consommer de l'alcool.
- > Mangez en quantité suffisante.
- > Mouillez-vous le corps.
- > Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
- > Préférez des activités sans efforts.

**En cas de malaise, appelez le 15.**

## 3 FEUX DE VÉGÉTATION

La forêt occupe le tiers de la surface de la Métropole Rouen Normandie. Dans un futur proche, en raison de la hausse des températures et des sécheresses répétées, le risque d'incendie de végétation viendra donc vraisemblablement s'ajouter à la liste des risques naturels contre lesquels le territoire devra se préparer.

### Dès maintenant, il est nécessaire d'adopter les bons gestes en forêt :

- > J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.
- > Je jette mes mégots dans un cendrier.
- > Je ne fume pas en forêt.
- > Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

**Si je suis témoin d'un début d'incendie : je donne l'alerte en appelant les secours au 18.**

## 4 POLLUTION DE L'AIR

L'été, le territoire de la Métropole est déjà régulièrement l'objet d'épisodes de pollution à l'ozone. En raison du changement climatique, les concentrations d'ozone devraient augmenter, la chaleur et l'ensoleillement favorisant la réaction de certains polluants pour former de l'ozone.

### Pour préserver ma santé, lors d'un épisode de pollution de l'air :

- > J'évite les activités physiques et sportives intenses.
- > Je privilégie les transports en commun ou le covoiturage.
- > En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, je prends conseil auprès d'un professionnel de santé.

## 5 TEMPÊTES & ORAGES

À l'avenir, les précipitations extrêmes (de type averses orageuses par exemple) seront de 2 à 10 % plus intenses. Les phénomènes de ruissellement seront donc plus fréquents.

### Les consignes de sécurité :

- > Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri.
- > Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi.
- > Ne touchez en aucun cas aux câbles électriques tombés au sol.

# Connaitre LES RISQUES INDUSTRIELS

Usine de produits chimiques, silo de céréales, hôpital, déchetterie... Toute installation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est une **Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Les ICPE comportant le plus de risques sont classées Seveso (seuil haut ou bas).

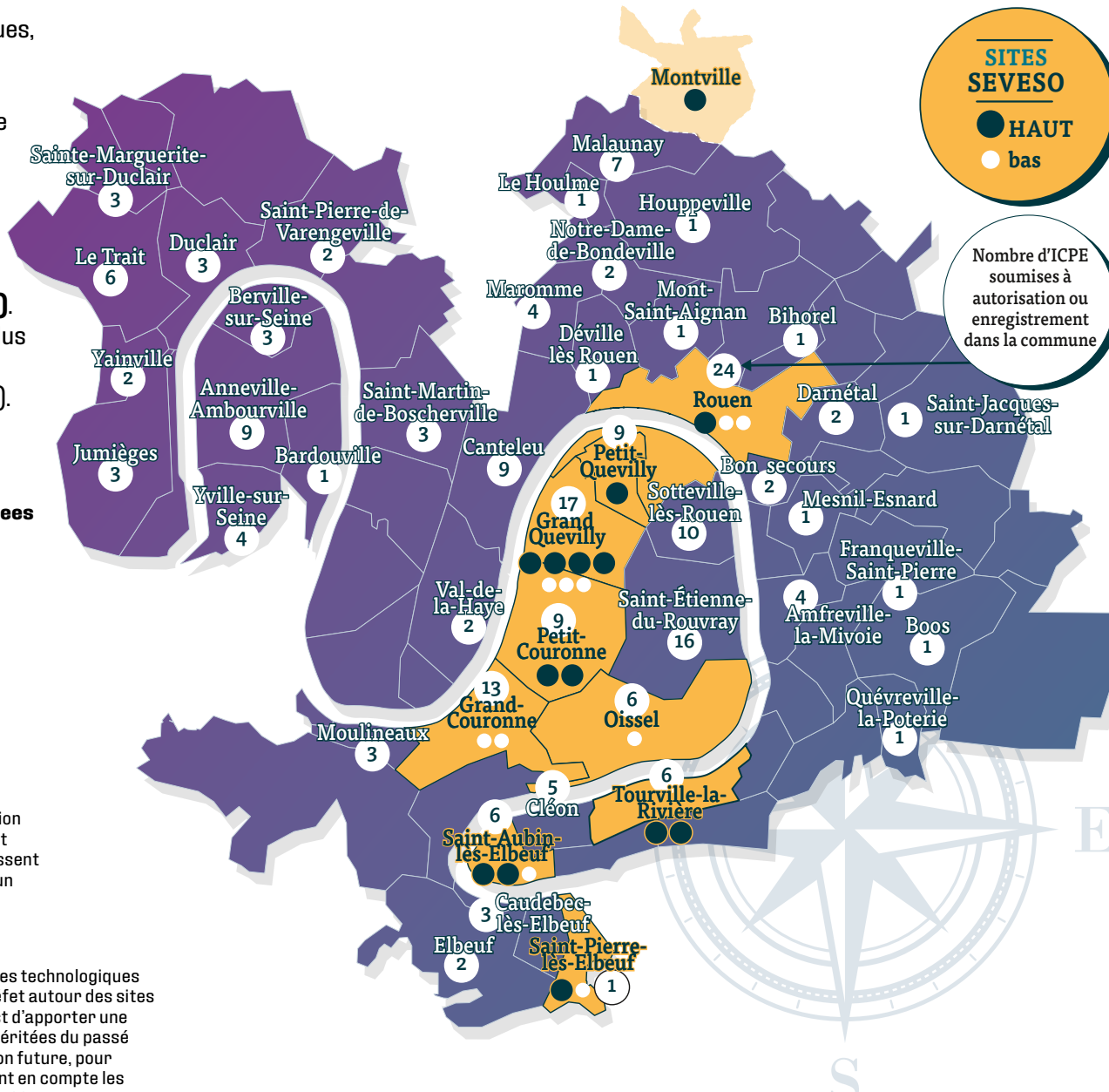
Plus de détails sur les ICPE du territoire : [www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees](http://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)

► **GESTION DE CRISE**

Les Plans particuliers d'intervention (PPI) sont élaborés par le Préfet et révisés périodiquement. Ils définissent l'organisation des secours lors d'un accident industriel majeur.

► **URBANISME**

Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été élaborés par le Préfet autour des sites Seveso seuil haut. Leur objectif est d'apporter une réponse aux situations difficiles héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future, pour protéger les personnes, en prenant en compte les scénarios d'accident les plus probables.



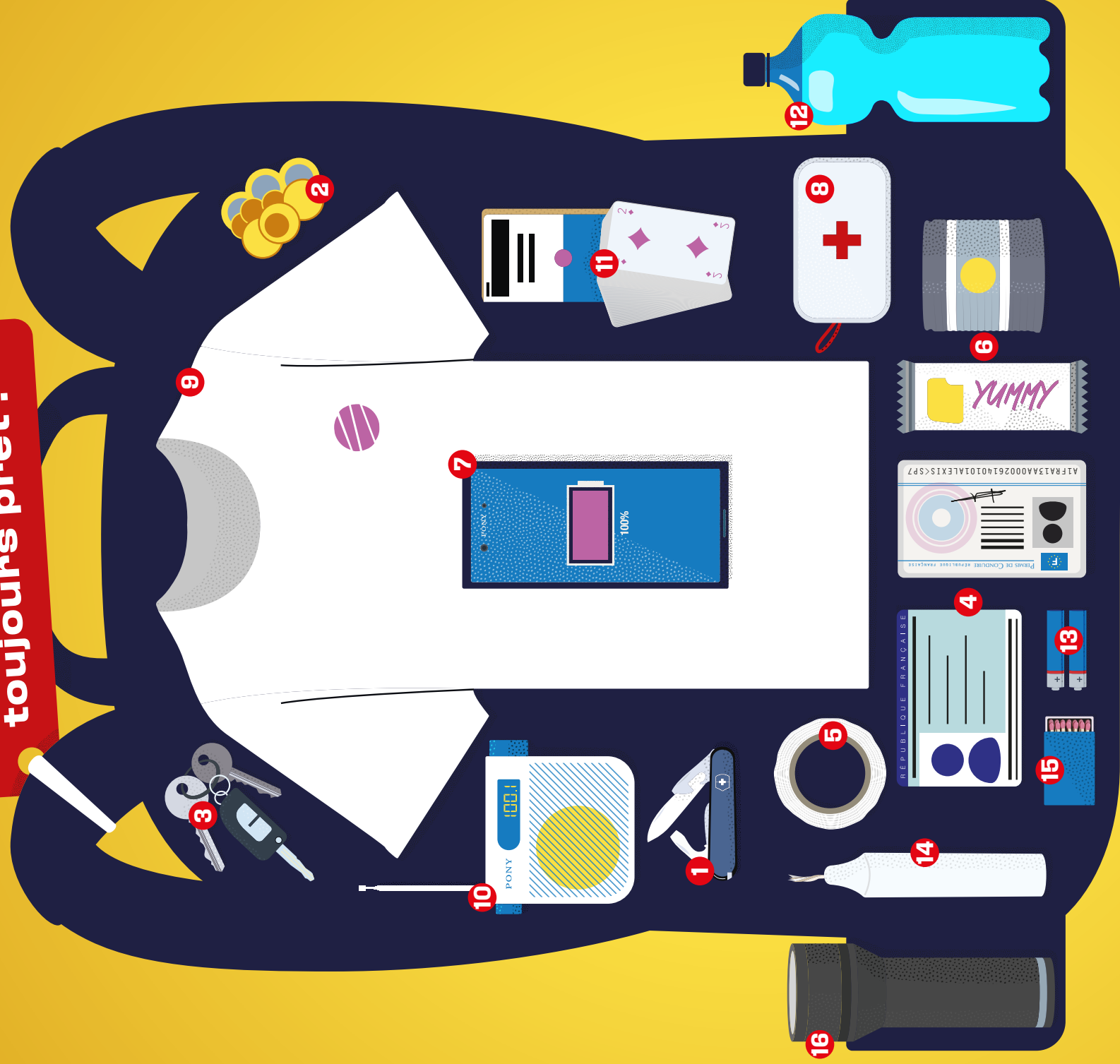
**SELON LA NATURE DES PRODUITS IMPLIQUÉS, LES RISQUES INDUSTRIELS PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :**

**Établissements CLASSÉS SEVESO ↓**

Établissement	SEVESO	INCENDIE	EXPLOSION	ÉMISSION DE GAZ TOXIQUE
Air Liquide France Industrie Grand Quevilly	bas			
LAT Nitrogen (ex Borealis) Grand Quevilly	HAUT			
Butagaz Petit-Couronne	HAUT			
Lubrizol Rouen	HAUT			
Rubis Terminal - Amont Petit-Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - Aval Grand Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - HFR Grand Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - CRD Grand Quevilly	HAUT			
Saipol Grand-Couronne	bas			
Sea Tank Grand-Couronne	bas			
BASF Agri Production Saint-Aubin-lès-Elbeuf	HAUT			
E&S Chimie Saint-Pierre-lès-Elbeuf	HAUT			
Maprochim Normandie Saint-Aubin-lès-Elbeuf	HAUT			
Pharmasynthèse Saint-Pierre-lès-Elbeuf	bas			
EuroApi Saint-Aubin-lès-Elbeuf	bas			
DRPC Petit-Couronne	HAUT			
TotalEnergies Lubrifiants Rouen	bas			
TotalEnergies Lubrifiants Grand Quevilly	bas			
SMEDAR Grand Quevilly	bas		*	
Triadis Rouen	bas			
SERAF Tourville-la-Rivière	HAUT		*	
Bolloré Logistics Tourville-la-Rivière	HAUT			
Toyo Ink Oissel	bas			
Brenntag Montville	HAUT			

\* aucun des scénarios d'accidents majeurs mis en évidence dans l'étude de dangers n'est susceptible d'affecter significativement l'extérieur de l'établissement en l'état actuel des études de dangers.

# Kit d'urgence : toujours prêt !



**Vous devez évacuer votre logement, ou au contraire y rester à l'abri, peut-être sans eau courante, ni gaz, ni électricité ?**

**Préparez dès maintenant votre kit d'urgence afin de faire face à un événement.**

- |  |                                |                         |                        |
|--|--------------------------------|-------------------------|------------------------|
| <b>1</b> OUTILS DE BASE                    | <b>5</b> ADHÉSIF ÉTANCHE       | <b>9</b> VÊTEMENTS      | <b>13</b> PILES        |
| <b>2</b> ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT | <b>6</b> NOURRITURE DE SECOURS | <b>10</b> RADIO À PILES | <b>14</b> BOUGIE       |
| <b>3</b> CLÉS DOMICILE ET VÉHICULE         | <b>7</b> TÉLÉPHONE CHARGÉ      | <b>11</b> LOISIRS       | <b>15</b> ALLUMETTES   |
| <b>4</b> PAPIERS D'IDENTITÉ                | <b>8</b> TROUSSE DE SECOURS    | <b>12</b> EAU           | <b>16</b> LAMPE TORCHE |

# Et après

## JE FAIS QUOI ?

Connaître les risques, s'équiper et se préparer permet de mieux faire face à un sinistre, mais aussi de réintégrer son habitation dans les meilleures conditions.

### > Quand retourner chez moi ?

Il faut attendre le feu vert des autorités.

Si je sens une odeur de gaz, je m'éloigne et je préviens les secours.

Si j'ai été logé ailleurs qu'en centre d'hébergement d'urgence, j'informe ma mairie de mon retour et je prends connaissance des dernières consignes.

### > Que faire si mon habitation est endommagée ?

Je déclare rapidement mon sinistre à mon assureur et j'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

### > En attendant l'expert

Si mon habitation ne présente aucun risque, je peux entreprendre certaines actions : aérer mon logement, remettre en service le chauffage si mon installation est sèche, vérifier l'état des aliments stockés (notamment congelés), commencer à recenser mes pertes, faire remonter mes besoins à ma mairie. Attention, il ne faut rien jeter : je dresse la liste des meubles et appareils endommagés, je prends des photos de l'intérieur et de l'extérieur de mon habitation, je fais le cas échéant des marques des hauteurs d'eau.

**Conseil :** prenez le réflexe de systématiquement photographier vos biens de valeur (meubles et bijoux), et conservez ces photos chez des amis ou de la famille. Ces photos seront bien utiles pour prouver l'existence de vos biens en cas de sinistre ou de cambriolage.

### > Après le passage de l'expert

Je peux nettoyer mon habitation. En fonction de l'événement, je m'équipe et me protège (gants...), je désinfecte à l'eau de javel, je mets le chauffage en service pour sécher mon habitation en cas d'inondation.

### > J'ai trouvé des animaux morts ou des produits chimiques abandonnés ?

Je n'y touche surtout pas, j'informe ma mairie qui organisera leur enlèvement et je m'informe des mesures sanitaires à mettre en œuvre.

## CATASTROPHES NATURELLES

**C'est un arrêté interministériel qui reconnaît l'état de catastrophe naturelle d'une commune.** Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès de ma mairie afin que soit engagée la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Parallèlement à cette démarche, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

Une fois l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel, je dispose de trente jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et pour les pertes d'exploitation.

L'indemnisation (montant et conditions du règlement des indemnités) par l'assureur dépend de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur dispose de trois mois pour verser l'indemnité.



# Les bons gestes

## Où et comment couper l'électricité ?

## Où et comment couper l'eau ?

## Où et comment couper le gaz ?

## Où et comment couper la ventilation ?

## Si je dois me protéger de gaz toxiques présents dans l'air extérieur, où est-ce que je me confie dans mon logement ?

**Je choisis une pièce avec le minimum d'ouvertures (fenêtres, ventilation).**

Pièce choisie :

Actions à réaliser avant de rejoindre ce lieu :

## Localisation de mon kit d'urgence

## Mon contrat d'assurance

nom de mon assureur :

n° de téléphone :

n° de contrat :





# Consignes de sécurité EN CAS D'ALERTE

En cas d'accident industriel majeur, l'alerte sera donnée par des sirènes avec le signal suivant.  
Avec le dispositif FR-Alert, vous pourrez également recevoir un message texte sur votre téléphone mobile précisant les consignes de sécurité à adopter (cf. p. 3).



## Début d'alerte



3 fois 1 min 41 sec

Vous entendez ce signal d'alerte,  
**RÉAGISSEZ  
IMMÉDIATEMENT !**



### 1 > Mettez-vous à l'abri

Quittez votre véhicule.  
Rejoignez le bâtiment le plus proche.  
Enfermez-vous dans un local clos.



### Ne téléphonez pas

Les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours.  
Les informations seront diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux officiels des autorités (mairies, Préfecture...)



### 2 > Fermez portes et fenêtres, baissez les volets

Arrêtez les ventilations et bouchez toutes les arrivées d'air.  
Éloignez-vous des fenêtres.  
En cas de picotement ou d'odeurs fortes, respirez à travers un linge mouillé.



### Ne fumez pas, évitez toute étincelle

Évitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce.



### 3 > Écoutez et respectez les consignes des autorités

Celles-ci sont diffusées à la radio, en particulier sur le réseau France Bleu 100.1 FM.  
Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut ordonner l'évacuation des populations.



### N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.  
Restez à l'abri.



## Fin d'alerte

30 sec

NB : Les sirènes peuvent aussi être utilisées pour d'autres risques, notamment les inondations (cf consignes pages 6-7).

**numéros  
D'URGENCE**

**17** POLICE  
SECOURS

**15** SAMU

**112** NUMÉRO UNIQUE D'APPEL  
D'URGENCE EN EUROPE

**18** SAPEURS  
POMPIERS

**114** NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES  
SOURDES ET MALENTENDANTES